Commune de Mâron

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 20/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt février, à neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16/02/2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 10 / votants : 14

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Éric FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, M. Aurélien VARVOU, Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Françoise ANNAVAL.

Excusés : M. Guilhem de TARLÉ (pouvoir à Mme Carole FRESNEAU), Mme Corinne BERNARD (pouvoir à M. Gilbert BLANC), M. Jean-Gilles LAFARCINADE (pouvoir à M. Éric FRESNEAU), Mme Agnès PERROT (pouvoir à M. Éric FRESNEAU) et M. Patrick BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN.

1 - Approbation du compte rendu du 16 janvier 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Cession de la parcelle A302

La commune a reçu une proposition d'achat pour le terrain sur la parcelle A302, rue de l'église.
Ce terrain est nu et devenu inutile car il est enclavé entre deux propriétés privées et le cimetière.
Pour y accéder il faudrait investir dans une clôture et prévoir aussi le remblaiement de la parcelle car c'est une ancienne carrière.
Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette éventuelle cession de terrain.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la vente à l'amiable du terrain au prix de 3 € le m2.
Tous les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire,...) seront entièrement à la charge de l'acheteur.

3 – Signature électronique des documents comptables

Dans le cadre de la dématérialisation des documents comptables, il est nécessaire de mettre en place la signature électronique. Cette procédure permettra à la trésorerie de prendre en charge plus rapidement les bordereaux de recettes et de dépenses, qui jusqu'à ce jour étaient transmis par voie postale.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la mise en place de la signature électronique pour les bordereaux comptables.

4 – Présentation du règlement intérieur des services

Un règlement intérieur des services a été rédigé dans le but d'organiser les conditions de travail dans la collectivité, notamment en matière de :

- droits et obligations des agents
- temps de travail
- utilisation des locaux et du matériel
- hygiène et sécurité
- discipline

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au présent règlement qui va être présenté aux agents lors d'une réunion et envoyé au comité technique pour avis, avant d'être voté lors d'un prochain conseil.

5 – Demande d'arrêt du site éolien de Vouillon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite demander l'arrêt immédiat de l'exploitation du parc éolien de Vouillon suite à un rapport accablant d'Indre Nature, qui dénonce une destruction réelle de la biodiversité, et en particulier des chauves-souris Pipistrelles.

L'auteur du rapport parle de « mortalité inattendue » en regard du chiffre effarant de plusieurs centaines de cadavres découverts sur 6 mois, appartenant à 7 espèces de chiroptères et 15 espèces d'oiseaux. Il insiste : « Rien de comparable sur d'autres sites n'a été relevé dans la bibliographie » L'ONF, développe également des éléments et explications à prendre en considération en particulier sur la Pipistrelle commune. Ces chiroptères vivent et chassent des insectes près des forêts et des cours d'eau et jusqu'à 2 km de leurs gîtes. Les machines sont trop près du cours d'eau et des bois qui constituent localement les derniers refuges de la biodiversité.
De plus, les pipistrelles communes ne faisant qu'un petit par an, nous estimons que dans 2 ou 3 ans les comptages de mortalité finiront donc à ZERO. En effet, faute d'avoir eu le temps de se reproduire, les chauves-souris vivant aux alentours du parc de Vouillon seront toutes mortes et disparues et le promoteur pourra affirmer que ses machines n'ont aucun impact sur l'environnement et la biodiversité.
Considérant les textes de lois sur l'environnement et notamment la protection des chauves-souris, la proximité du parc éolien de Vouillon implanté à la limite de la commune de Mâron et ses forêts ainsi que la présence d'une colonie de Cigognes noire, extrêmement rares et espèce protégée dans la forêt toute proche de Bommiers.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la demande d'arrêt immédiat de l'exploitation du parc éolien de Vouillon.
Un courrier va être envoyé à Monsieur le Préfet accompagné des différents rapports.

6– Communication

- Le Préfet a refusé le projet éolien de Sassierges Saint Germain.

- Le projet concernant la sécurisation routière des hameaux et du bourg avance. Après l'avis du Département, la commune a demandé conseil auprès de CAUE (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement). Il est envisagé :

  - Aménagements des bas-côtés dans Piou et Tilliaire pour réduire la vitesse.
  - La modification du carrefour de l'ancien boucher, avec deux stops route d'Ardentes et rue des écoles et la végétalisation de la route de Tilliaire et rue de l'Église pour réduire le champ de vision et ainsi la vitesse.
  - La modification du carrefour rue de l'Église et chemin des Noyers, avec un stop et un miroir.
  - Le passage de la rue de l'Ecole à 30 km/h avec installation de panneaux signalant l'école.
  - L'aménagement des entrées du bourg.

- 100 personnes sont inscrites au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires ».

- Les questionnaires « Une idée pour ma commune » ont été étudiés. Il y a eu 60 retours et 186 points abordés dont 95 concernant la voirie et la sécurité mais également des remerciements et encouragements.

- La livraison des récupérateurs d'eau ne se fera pas avant cet été. Le groupement d'achat a eu un gros succès (+ 100 000 €), Châteauroux Métropole a donc dû procéder à un appel d'offre ce qui va occasionner des retards de livraison.

- Afin de renouveler la composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), qui définit les orientations en matière de logements sociaux, le Conseil Municipal a approuvé la désignation de M. Gilbert BLANC comme membre titulaire et M. Guilhem de TARLÉ, comme membre suppléant.

- Les nouveaux habitants de la commune vont recevoir un colis de bienvenue qui sera composé d'environ 9 produits locaux, dans des bocaux reconditionnés, acheté chez RETRO VRAC à Châteauroux qui est tenu par Mme GUIGNAT, habitante de la commune.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 11h20.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le samedi 27 mars 2021 à 9h30.

Affiché le 23/02/2021
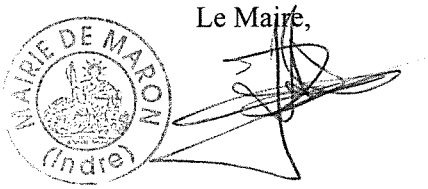
Le Maire,